

Session de haut niveau durant la sixième session de la Réunion des Parties

Le Protocole sur l'eau et la santé : renforcer la résilience des services WASH et de santé en période de changement climatique et de pandémie

Mercredi 16 novembre 2022, Genève, Suisse

NOTE DE CADRAGE

CONTEXTE

Les facteurs mondiaux, tels que le changement climatique, la croissance démographique, l'urbanisation, la pollution environnementale, modifient la disponibilité et la qualité des ressources en eau douce et compromettent l'accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) sûrs et fiables, exacerbant ainsi les problèmes déjà existants. La pandémie de COVID-19 a notamment montré combien les services WASH et de santé peuvent se révéler vulnérables, mais aussi à quel point ils sont importants pour aider les pays à se remettre des impacts.

Les conséquences du changement climatique, telles que l'altération de la qualité de l'eau, la pénurie d'eau, les inondations et l'élévation du niveau de la mer, ainsi que leurs impacts sociaux, économiques et environnementaux, sont des préoccupations qui émergent rapidement dans toute la région paneuropéenne et qui requièrent l'attention urgente des décideurs politiques, des scientifiques et des praticiens. L'impact de ces changements sur les comportements et les services WASH ainsi que sur les ressources en eau prend des formes multiples et peut avoir des conséquences importantes sur la santé publique et l'environnement, accentuant l'apparition de maladies liées à l'eau et la dégradation de l'environnement. En avril 2022, la réunion préparatoire régionale paneuropéenne en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 a également souligné l'urgence pour la région de renforcer davantage notre adaptation au changement climatique afin d'accélérer les progrès visant à rendre l'eau potable et l'assainissement disponibles, sûrs et abordables pour tous.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le rôle essentiel des services WASH en tant que première ligne de défense dans la prévention et le contrôle de la propagation des maladies infectieuses. La résolution 73.1 de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la lutte contre la COVID-19 a défini l'eau, l'assainissement et l'hygiène comme des éléments centraux, en appelant les pays à « *prendre des mesures pour favoriser l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que la prévention et le contrôle des infections, en veillant à ce qu'une attention adéquate soit accordée à la promotion des mesures d'hygiène personnelle dans tous les contextes, y compris les contextes humanitaires, et en particulier dans les établissements de santé* ».

En vue de relever ces défis émergents, une action intersectorielle et multipartite appropriée entre les nombreux secteurs concernés, notamment la santé, l'environnement et l'eau, ainsi que l'élaboration conjointe de stratégies et de recommandations s'avère nécessaire.

Grâce à son pouvoir de rassemblement multisectoriel, à son cadre de définition des objectifs et de responsabilisation, et aux divers outils qu'il propose, le Protocole sur l'eau et la santé peut jouer un rôle déterminant dans la construction d'un avenir meilleur et plus juste face à la pandémie, tout en faisant face aux effets du changement climatique.

Au cours des vingt dernières années, le protocole a permis de réaliser des progrès remarquables dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé à travers la région, notamment en ce qui concerne l'accès à des services d'eau potable et d'assainissement sûrs et équitables, l'amélioration de la qualité de l'eau potable, la réduction de la survenue d'incidents et d'épidémies liés à l'eau et la bonne gestion des ressources en eau. Le protocole poursuit sa contribution à l'avancement et à la réalisation opérationnelle du Programme 2030 dans les pays de la région, notamment dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 6 (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau) et de l'objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge).

Elle peut soutenir le processus de rétablissement vers un monde plus résilient au lendemain de pandémie de COVID-19 en plaçant au centre l'accès aux services essentiels, notamment l'accès universel et équitable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous dans tous les contextes. Le protocole vise également à aider les décideurs politiques à intégrer l'adaptation aux impacts du changement climatique dans la politique et la planification stratégique de l'eau et de l'assainissement, tout en aidant les prestataires de services d'eau et d'assainissement à gérer les risques climatiques de manière efficace.

OBJECTIF DE LA SESSION

La session de haut niveau fournira une occasion d'évaluer les progrès et de faire le point sur les résultats concrets des mesures adoptées par les pays pour garantir l'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à la santé pour tous dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et d'éventuelles pandémies à venir. Elle favorisera également un dialogue ouvert sur la manière de remédier aux lacunes et aux défis persistants posés par le changement climatique dans la région paneuropéenne afin de créer des services WASH et de santé résilients au climat. Les principaux résultats de la session seront reflétés dans une synthèse des actions et des recommandations proposées, qui sera présentée à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 (New York, 22-24 mars 2023) et qui servira de fondement à la formulation de la déclaration de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, juillet 2023).

La session stratégique présentera des exemples d'initiatives nationales qui illustrent le rôle clé du Protocole sur l'eau et la santé pour garantir l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène à travers les pays et secteurs dans le contexte d'une pandémie, et pour accroître la résilience des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, ainsi que des services de santé face au changement climatique. Elle examinera également la marche à suivre pour accélérer la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, notamment les objectifs 3, 6 et 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), y compris la mobilisation des engagements en faveur de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023.

La session abordera les questions suivantes :

- Quels sont les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et comment pouvons-nous mieux hiérarchiser les actions et politiques WASH nationales et locales pour répondre de manière efficace à la pandémie, s'en relever et prévenir de futures épidémies, notamment en vue d'atteindre les objectifs de développement durable 3 et 6 ?
 - *De quelle manière des mesures politiques immédiates peuvent-elles être adoptées pour garantir et étendre la prestation de services WASH en période de pandémie ?*
 - *Quelles sont les interventions WASH à privilégier dans le contexte de la pandémie pour mieux protéger la santé et le bien-être des populations les plus vulnérables et marginalisées ?*
 - *Comment définir des objectifs nationaux et élaborer des plans d'action dans le cadre du protocole en vue d'aider les pays à faire face à la pandémie et à s'en relever ?*

- Comment faire face de manière efficace aux impacts du changement climatique sur l'eau, l'assainissement et les services de santé dans la région paneuropéenne en vue d'atteindre les objectifs de développement durable 6 et 13 ?
 - *À quelles mesures politiques et pratiques votre pays a-t-il eu recours pour renforcer la résilience des ressources en eau, des installations et des services d'eau et d'assainissement face aux effets du changement climatique ?*
 - *Comment le cadre du protocole et ses outils peuvent-ils aider plus avant les pays à renforcer la résilience climatique dans la gestion de l'eau, ainsi que dans les secteurs WASH et de la santé ?*

FORMAT DE SESSION

La session s'ouvrira par les allocutions de bienvenue de hauts fonctionnaires de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé.

Un premier discours d'ouverture dressera le décor en présentant une analyse de la manière dont la pandémie de COVID-19 a affecté l'eau, l'assainissement et la santé dans la région paneuropéenne, et en précisant comment le cadre du protocole peut aider les pays à y faire face et à s'en relever.

Un deuxième discours d'ouverture offrira un aperçu des effets du changement climatique dans la région paneuropéenne et de leurs impacts sur les services et secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la santé, tout en explorant les possibilités qui existent à la fois au niveau technique et politique pour y faire face, notamment par le biais du protocole.

Après chaque discours d'ouverture, un groupe composé de représentants de haut niveau issus de pays et d'organisations internationales et non gouvernementales examinera une série de questions prioritaires liées aux défis posés par la pandémie et par le changement climatique aux services et installations WASH et de santé. Les invités étudieront les différentes options, les bonnes pratiques et les solutions existantes pour faire face à ces menaces et impacts dans la région paneuropéenne. Ils seront également invités à réfléchir à la manière dont le protocole peut contribuer à l'élaboration du programme régional pour l'eau, l'assainissement et la santé, et à la réalisation du Programme 2030.

Les représentants des États Parties et non parties ainsi que d'autres parties prenantes intéressées seront ensuite invités à prendre part à un débat sur les questions ci-dessus, sous la conduite d'un modérateur et par le biais d'interventions de l'auditoire.

La priorité sera accordée aux orateurs de haut niveau (tels que les ministres, les vice-ministres, les secrétaires d'État, les secrétaires permanents, les chefs de secrétariats). La durée des interventions et des déclarations ne devra pas dépasser trois minutes. Afin de faciliter le déroulement de la session de haut niveau, les délégations qui prévoient de faire une déclaration sont invitées à en informer le secrétariat au préalable.